

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2016

Présents : PERRION Gilbert, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, DUQUENNE Patrice, SEILLER Christine, LUCAS Eric,

Absent excusé : GAIN Sylvie, JOUNIER Josiane, BAHUON Julien, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Madame GAIN Sylvie donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur BAHUON Julien donne pouvoir à Monsieur DUQUENNE Patrice pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean-F. donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents.....11

Nombre de Conseillers votants.....14

Choix du secrétaire de séance : Monsieur Eric Lucas

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015

Monsieur le maire précise que trois points sont à ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Agenda d'accessibilité programmé
- SIAEP : nouvelle procédure de rétrocession de lotissement
- Questembert communauté : convention groupement de commande PLUi - étude zonage d'assainissement

Présentation de l'organisme ARIC par Monsieur Paul PABOEUF : Association Régionale Information Collectivités Territoriales

Monsieur Paul PABOEUF présente l'organisme Aric, ses missions, ses actions... Tous les Conseils Municipaux du territoire peuvent avoir accès aux formations à un tarif différent des autres organismes de formation.

La formation aux élus est une dépense obligatoire dans les budgets des communes.

L'ARIC est une association créée et gérée par les élus depuis 1971, au service de tous les élus de Bretagne pour les accompagner dans leurs projets. L'objectif est d'appuyer les élus dans leurs fonctions et leurs responsabilités locales

Information = la Lettre de l'Aric, la Bretagne et les autres régions en version papier et l'Aric Info par mail.

Les formations sont proposées sous forme de journée ou de demi-journée, sur mesure, sur place et à la demande.

Formation proposées pour le 1^{er} semestre 2016 :

- Mettre en œuvre une GPEEC
- Préparer et voter le budget
- Communes nouvelles
- Faire participer et engager élus, agents et habitants dans une démarche de développement durable
- Réussir son bilan d' élu à mi-mandat
- Conduire des politiques locales avec des jeunes
- Découvrir les usages des réseaux sociaux
- Renforcer la participation des habitants

Coût : à partir de 10 participants, une journée de formation coûte 135€/pers

Secrétaire de séance : Eric Lucas

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2015.

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil municipal (17 décembre 2015).

Nouvelles conditions tarifaires - Ansamble restauration à partir du 1^{er} janvier 2016

Présentation des nouvelles conditions tarifaires pour la société Ansamble par Maryse ELAIN.

La société Ansamble a envoyé les nouvelles conditions tarifaires pour l'année 2016. Le taux applicable de la révision des prix au 1^{er} janvier 2016 des repas livrés au restaurant scolaire est de 1,671%.

Prestations	Ancien prix HT	Prix HT 2016	TVA	Prix TTC 2016
Repas livré/maternelle	2,437	2,478	5,5%	2,61
Repas livré / primaire	2,489	2,531	5,5%	2,67
Coûts fixes mensuels	1579,392	1605,79	5,5%	1694,11

Maryse ELAIN rappelle que l'objectif de la société de restauration est d'augmenter la part d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les repas (actuellement = 20%) et plus de local (actuellement = 40%).

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant proposé par Ansamble.

Augmentation tarif du repas au restaurant scolaire

Au vu de l'augmentation annuel du prix des repas facturés par le prestataire, le conseil municipal est appelé à délibérer pour fixer une augmentation du prix du repas fixé actuellement à 3,08% et choisir un nouveau tarif. Le coût actuel n'ayant pas été augmenté depuis la rentrée 2011, la municipalité décide d'augmenter les tarifs de 2% soit un prix du repas à 3,14€ à partir du mois de mars 2016.

Validation critères d'évaluation du personnel (entretien annuel)

Mélanie TREGOUET présente les critères d'évaluation de la valeur professionnelle. Suite à la modification du mode d'évaluation du personnel à partir de 2015, et conformément à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan, le conseil municipal approuve à l'unanimité les critères d'évaluation de la valeur professionnelle.

Subventions 2016

Après délibération, voici le tableau récapitulatif des différentes subventions accordées pour l'année 2016. Le conseil municipal a décidé d'ajouter une contribution pour l'association rêves de Clown qui intervient auprès des enfants hospitalisés.

Associations COMMUNALES		2015	Proposition 2016
* Limerzel Sports Loisirs	LIMERZEL	200,00 €	0€
* ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)	LIMERZEL	381,00 €	381,00€
* Saint Clair	LIMERZEL	815,00 €	900€
* FNACA (Fédération Nationale des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)	LIMERZEL	200,00 €	250€
* Culture et Loisirs	LIMERZEL	200,00 €	250€
* Aux Voiles, Etc...	LIMERZEL	200,00 €	250€
* Hismerzher Dart's Club	LIMERZEL	200,00 €	250€
* Boule Bretonne Limerzélaise	LIMERZEL	200,00 €	250€
* Basket Loisirs Limerzel	LIMERZEL	200,00 €	250€
* Club de l'Age d'or	LIMERZEL	250,00 €	250€
* Association de Gymnastique Entretien	LIMERZEL	250,00 €	250€
APEL	LIMERZEL	125,00 €	125€
APEP	LIMERZEL	125,00 €	125€
* Comité des Fêtes	LIMERZEL	500,00 €	500€
Comité de la Chataigne	LIMERZEL		0€
* Le Nouvel Horizon (Théâtre)	LIMERZEL		400€ (exceptionnelle)
* Zumba Zelle	LIMERZEL		250€

TOTAL		3 846.00 €	
--------------	--	-------------------	--

Associations INTERCOMMUNALES		2015	Proposition 2016
* ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) (1335 x 4.5)	MALANSAC	6 025,50 €	6007.50€
* MFR (Maison Familiale et Rurale)	QUESTEMBERG	0,00 €	0€
* Association des Donneurs de Sang	QUESTEMBERG	50,00 €	50€
* Harmonie Fanfare	MALANSAC	50,00 €	50€
* Croix-Rouge Française	QUESTEMBERG	100,00 €	100€
* Chorale Sainte-Cécile	MALANSAC	50,00 €	50€
* Comité d'Animation E.H.P.A.D.	ROCHEFORT-EN-TERRE	0,00 €	0€
* SEM'AGRI	QUESTEMBERG	100,00 €	100€
* Association des Accidentés de la Vie section Rochefort-en-Terre	MALANSAC	50,00 €	50€
Truite Questembergeoise	QUESTEMBERG	70,00 €	70€
* EVEIL			10 739.10€
* Association Comédie Musicale	CADEN		0€
TOTAL		6 495,50 €	

Associations DEPARTEMENTALES		2015	Proposition 2016
* Union Départementale des Sapeurs Pompiers	VANNES	0,00 €	0€
* Solidarité Meubles	SAINT-NOLFF	0,00 €	0€
* Banque Alimentaire du Morbihan	VANNES	0,00 €	0€
* Les Restaurants du Cœur	VANNES	100,00 €	100€
* Solidarité Paysans	LOCQUeltas	0,00 €	0€
* Secours Catholique	VANNES	0,00 €	50€
* BATIMENT CFA	VANNES	180,00 €	90€
* AFM Téléthon Délégation Morbihan	VANNES	0,00 €	0€
* Ecoute Famille Information Toxicomanie	LANESTER	0,00 €	0€
* Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	LORIENT	0,00 €	0€
* Comité du Morbihan de la Ligue contre le cancer	VANNES	50,00 €	50€
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (56)	VANNES	135,00 €	0€
COSI		253,00 €	312€
* Adapei du Morbihan	VANNES		0€
* Association Valentin Haüy	VANNES		0€
* Echange Deuil et Partage	ELVEN		0€
Réseau sécurité routière		36,00€	0€
* Rêves de clown	VANNES		50€
* Comité d'animation et de loisirs EHPAD	ALLAIRE		0€
* Scouts guides de France	ALLAIRE		0€

TOTAL

804,00 €

Associations AUTRES		2015	Proposition 2016
* Eau et rivières	GUINGAMP		0€
TOTAL			

Choix des chaises pour la salle polyvalente, salle du stade et salle associative

Des chaises sont présentées afin de choisir le type d'achat à effectuer. Le conseil municipal, après délibération décide de choisir les chaises pour un montant maximum de 25 000€ HT et pour des couleurs sombres. Plusieurs chaises seront demandées auprès du fournisseur afin de choisir les couleurs. La commande sera faite pour 420 chaises en totalité. Les anciennes chaises seront stockées pour une utilisation en cas de besoin.

Durée d'amortissement subvention d'équipement versée

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par le conseil municipal. Les subventions d'équipement versées sont obligatoirement amorties quelques soit la strate de population de la commune. Le conseil municipal après délibération, détermine la durée d'amortissement pour 15 ans (chapitre 204)

Agenda d'accessibilité programmé

L'agenda d'accessibilité programmé prévoit un étalement de l'ensemble des travaux de mise en conformité pour 6 années.

Montant des travaux prévus :

- 2016 : 25 300,00€
- 2017 : 16 100,00€
- 2018 : 17 000,00€
- 2019 : 17 400,00€
- 2020 : 4 400,00€
- 2021 : 4 100,00€
- 2022 : 18 500,00€
- DEMANDE DE DEROGATION : 4 800,00€

Le conseil municipal après délibération approuve l'agenda d'accessibilité programme tel qu'indiqué ci-dessus.

SIAEP : nouvelle procédure de rétrocession de lotissement

Il arrive que des lotisseurs privés ou personnes gestionnaires des espaces communs de lotissements demandent aux communes de leur rétrocéder la voirie interne au lotissement, en vue de leur entretien par les communes. Des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées sont

présents sous les voies concernées et se pose alors la question de leur entretien. Conformément à la jurisprudence, la rétrocession de la voirie n'empêche pas ipso facto la rétrocession des réseaux souterrains. En conséquence, pour bon nombre de lotissements dont la voirie a été intégrée au domaine public communal, les réseaux d'eau et d'assainissement des eaux usées sont toujours privés ; les gestionnaires des lotissements ne le savent pas, persuadés que les réseaux ont également été rétrocédés. Les réseaux ne sont alors pas entretenus.

Aussi, lors de la réunion organisée par le SIAEP le 4 juin dernier, il a été convenu de proposer aux assemblées délibérantes la procédure suivante :

Dès lors qu'une commune est sollicitée par un organisme gestionnaire de lotissement pour la rétrocession de la voirie, elle conditionnera désormais la rétrocession de la voirie à la rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, et à toutes les obligations que celle-ci comporte (fourniture de tests probants sur les réseaux : bactériologique, étanchéité, passage caméra, etc ; fourniture de plans de récolement). La mairie informera l'ASL requérante de ces obligations.

Le maire informe le président du SIAEP par courrier du projet de rétrocession (ainsi le SIAEP peut inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil syndical).

Si le conseil municipal et le conseil syndical ont délibéré en faveur de la rétrocession, la Commune transmet au président de l'ASL ou au lotisseur la convention tripartite signée par la commune et par le SIAEP, en vue de sa signature par le président de l'ASL .

La convention précisera les modalités de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au SIAEP :

fourniture de plans de récolement à l'échelle,

fourniture de l'inventaire des ouvrages à incorporer au domaine public,

fourniture des rapports de tests probants sur les réseaux (étanchéité...) attestant de leur état et de leur bon fonctionnement,

en cas de tests non concluants, l'obligation pour le lotisseur ou l'ASL à mettre les réseaux en conformité avant la rétrocession, à ses frais, puis à réaliser de nouveaux tests à ses frais.

Après délibération, le conseil municipal approuve la procédure de rétrocession des lotissements.

Questembert communauté : convention groupement de commande PLUi - étude zonage d'assainissement

Suite au comité de pilotage du PLUi du 26 janvier 2016 sur les thématiques de l'environnement et de l'eau-assainissement, le bureau d'études EF Etudes (groupement CITADIA pour l'élaboration du PLUi) a montré que les communes membres ne disposent pas toutes de zonages d'assainissement du pluvial. Limerzel fait partie de ces communes.

L'eau et l'assainissement relèvent de la compétence communale et les zonages d'assainissement (EP et EU) sont obligatoires de par la Loi sur l'eau de 1992.

Mais sans ces éléments, le PLUi ne sera pas opérationnel et ne pourra pas répondre aux attentes des habitants ni aux exigences du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vilaine.

Questembert Communauté pourrait être assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces études complémentaires et parallèles au PLUi.

Le Bureau communautaire du 27 janvier 2016 a décidé la création et l'adhésion à ce nouveau groupement de commandes.

Il a été proposé de travailler sur :

- un projet de convention constitutive du groupement de commandes pour des études de zonages d'assainissement en marché groupé avec nos communes, dans le cadre de l'élaboration du PLUi ; portant que le zonage d'assainissement EP pour toutes les communes n'en disposant pas et

l'actualisation du zonage EU pour les communes le souhaitant soit un marché d'études comportant plusieurs lots en fonction de l'avancement de chaque commune.

- un projet de délibération pour les communes afin qu'elles décident l'adhésion à ce groupement de commandes spécifique.

Le coût de cette étude est estimée une somme comprise entre 15 000,00€ et 20 000,00€ subventionnable par l'Agence de l'Eau à 50%.

Après délibération le conseil municipal décide

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour une durée de 1 an à compter du 15 février 2016, pour la passation : d'un marché d'études de zonages d'assainissement des eaux pluviales (et actualisation des zonages des eaux usées)

- d'autoriser l'adhésion de la Commune de Limerzel au groupement de commandes ayant pour objet la passation du marché pour des prestations de services (études) citées ci-dessus, pour une durée de 1 an à compter du 15 février 2016 ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

Fin de la séance : 23h30